



Frédéric NEKADI | Guillaume LHERAUD  
Huissiers de Justice Associés

**Frédéric NEKADI  
Guillaume LHERAUD**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
ASSOCIÉS  
93, boulevard Frank Lamy  
BP 30009  
17202 ROYAN CEDEX  
Tél : 05 46 39 81 55  
CONSTAT 05 46 39 70 92  
895 001 956 R.C.S. Saintes

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE  
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	219,16
VACATION	74,40
TRANSPORT	7,67
HT	301,23
TVA 20,00 %	60,25
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	
<b>TTC</b>	<b>361,48</b>



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SIX OCTOBRE de 14H00 à 15H10

Nous, S.A.R.L. Frédéric NEKADI & Guillaume LHERAUD, Société à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de ROYAN (17200-Charente-Maritime), y demeurant 93 boulevard Franck Lamy, représentée par Maître Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé soussigné,

### A LA DEMANDE DE

La S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE-OUEST en vertu d'un acte de fusion approuvé selon PV d'AGE du 21/04/2016 et publié le 27/05/2016, société anonyme au capital de 124.821.566,00 Euros, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est situé 26/28 rue de Madrid à PARIS 8EME ARRONDISSEMENT (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège social

Ayant pour avocat postulant Maître Marie-Ange LAMOUREUX, avocat au barreau de SAINTES demeurant même Ville 68 Cours National, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet,

Et pour avocat plaçant, Maître Matthieu ROQUEL, avocat au barreau de LYON, demeurant même Ville 170 boulevard Stalingrad,

### AGISSANT A L'ENCONTRE DE

17150 ST THOMAS DE CONAC

17150 ALLAS BOCAGE

### EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu en la forme authentique le 21 janvier 2012 par Maître Jacques HULEUX, Notaire associé membre de la Société civile professionnelle "GIRARGOT -LAMAIGNERIE-HULEUX-DAESCHLER-FIEUZET-CHENU et FUSTER-MILLERE" titulaire d'un office notarial sis à JONZAC (17)

Et de deux COMMANDEMENTS de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, signifiés par acte de notre Ministère en date des 13 et 14 septembre 2021,

### Aux termes de l'article R.322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L.322-2. »

### Rappel des termes de l'article L.322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles, afin de décrire l'immeuble saisi.

En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L. 142-1 et L. 142-2. Lorsque les lieux sont occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur, l'huissier de justice ne peut y pénétrer que sur autorisation préalable du juge de l'exécution, à défaut d'accord de l'occupant. »

### Et de l'article R.322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

### Conformément aux dispositions de l'article R.322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

« Le procès-verbal de description comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant. »

**NOUS PROCEDONS AUX OPERATIONS DE DESCRIPTION DES LIEUX SUIVANTES**, en présence des personnes ayant visé la fiche annexée au présent procès-verbal, l'occupant étant absent :

**1°) La description de l'immeuble :**

Situation et désignation de l'immeuble :

L'immeuble se trouve sur la commune d'ALLAS BOCAGE, commune rurale d'environ deux cents habitants faisant partie du canton de JONZAC. La commune est dépourvue de services mais elle est située à trois minutes en voiture de SOUBRAN, commune disposant d'une école (dont dépend la commune), d'une boucherie, d'une boulangerie ; et est située à dix minutes en voiture de la commune de MIRAMBEAU, laquelle dispose de tous les commerces et services (supermarché, commerces de proximité, pharmacie, banques). A quinze minutes en voiture se trouve la commune de JONZAC laquelle dispose d'une gare SNCF sur la ligne SAINTES – BORDEAUX.

L'immeuble se trouve impasse de Chez Gentet 17150 ALLAS BOCAGE, petit hameau de trois maisons. Ledit hameau est entouré de terrains agricoles.

L'immeuble est composé des parcelles suivantes :

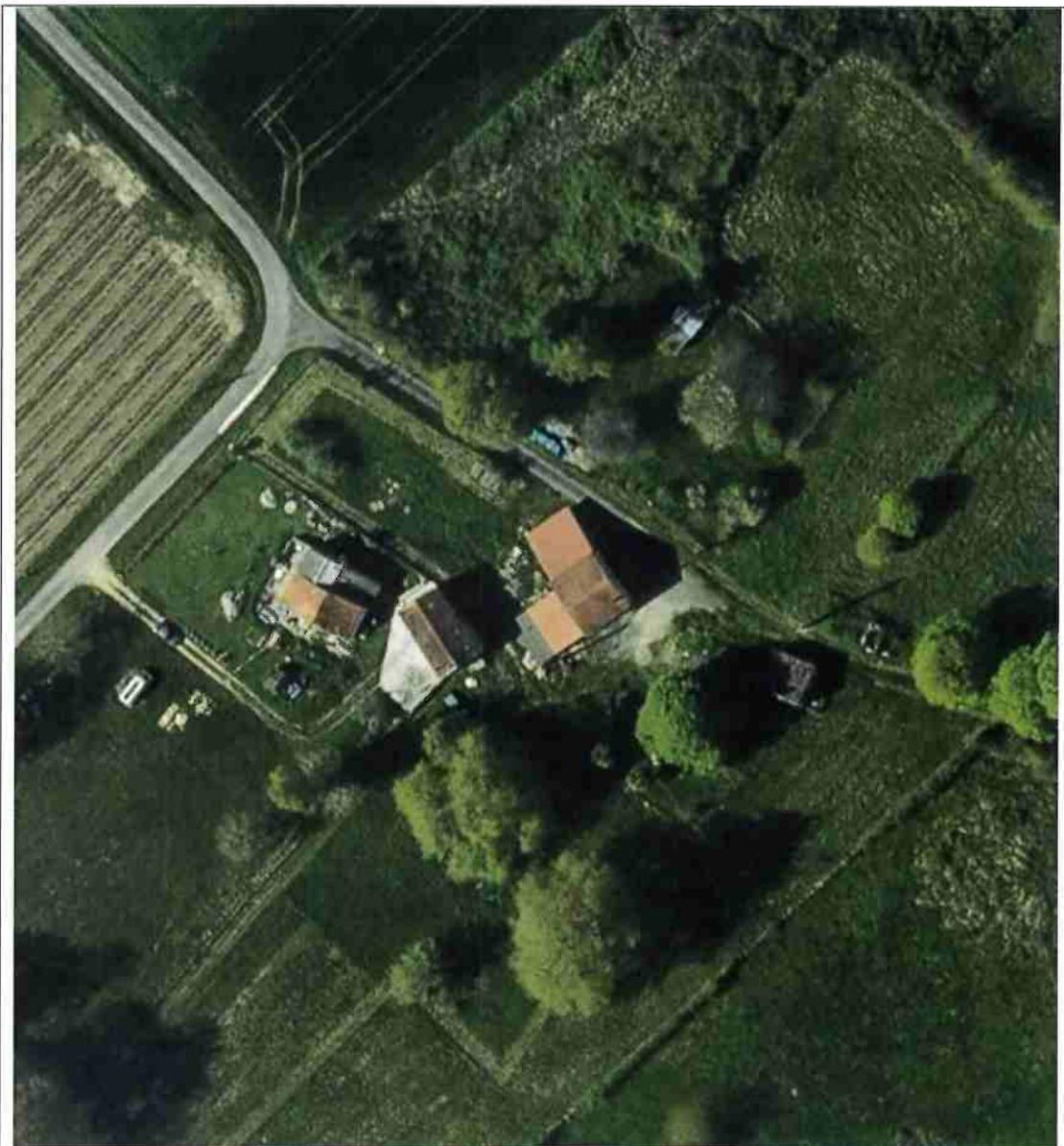
Section	N°	Lieudit	Contenance
AM	0164	Chez Gentet	0ha 07a 64ca
AM	0167	Chez Gentet	0ha 28a 24ca
AM	0168	4 IMP Chez Gentet	0ha 15a 40ca
AM	0169	Chez Gentet	0ha 00a 67ca

L'immeuble est composé d'une maison d'habitation de 130.57 m<sup>2</sup> habitables, outre un atelier attenant d'une surface de 33.72 m<sup>2</sup> et un appentis extérieur d'une surface de 21.28 m<sup>2</sup>.

On accède à cette maison par l'impasse de Chez Gentet, voie publique ne menant qu'à cette maison et faisant l'angle avec une voie communale peu empruntée.

Entre cette voie communale et la maison se trouve la parcelle cadastrée AM 164 d'une superficie de 764 m<sup>2</sup>. La maison se trouve quant à elle sur la parcelle cadastrée AM 168, laquelle présente une superficie de 1540 m<sup>2</sup>. Cette parcelle se prolonge par une parcelle non bâtie d'une surface de 2824 m<sup>2</sup>. Le long de l'impasse se trouve un bâtiment abandonné situé sur la parcelle cadastrée AM 169.

Ci-dessous des extraits sur site [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) :





#### Description des parties extérieures de l'immeuble (photos 1 à 28) :

La parcelle cadastrée AM 164 se sépare la voie communale de la maison d'habitation et se situe le long de l'impasse de Chez Gentet. Elle présente une surface plane de 764 m<sup>2</sup>. La parcelle est plantée de gazon et quelques arbres fruitiers s'y trouvent. Cette parcelle est clôturée, le grillage étant ancien. L'accès se fait directement depuis l'impasse ou en longeant l'appentis accolé à la maison d'habitation.

Devant la maison d'habitation, sur la parcelle cadastrée AM 168, se trouve une partie présentant un enrobé de couleur noire, dégradé.

On accède alors à la parcelle cadastrée AM 167, d'une superficie de 2824 m<sup>2</sup>, entièrement herbacée. Des arbres anciens sont plantés (tilleul, chênes, palmiers). Cette parcelle présente une clôture végétale côté parcelle voisine cadastrée AM 170.

Sur la parcelle cadastrée AM 169, d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>, se trouve une grange à l'abandon. Celle-ci est envahie par les ronces, empêchant tout accès. Cette grange présente une emprise au sol d'environ 40 m<sup>2</sup>. Intervenant en cours des opérations, Madame ANDRE me précise que la toiture est ancienne et présente de nombreuses infiltrations, aucun travaux de rénovation n'ayant été engagé.

Les façades de la maison d'habitation présentent un enduit ciment de couleur grise. Je note quelques fissurations au niveau de la façade avant. A gauche se situe la façade de l'atelier. L'enduit est dégradé en partie basse laissant entrevoir les moellons. Un volet bois ancien et dégradé sur rail rouillé est inutilisable. En partie arrière, la façade est en parpaings à l'état brut. La toiture de la maison d'habitation est en bon état général, à noter cependant une partie bâchée au niveau de la toiture de l'atelier. La toiture de l'appentis est en plaques de fibrociment.

#### Description des parties intérieures de l'immeuble :

- Cuisine (photos 29 à 34)

Je pénètre dans la maison d'habitation par une porte vitrée deux battants en bois, simple vitrage, avec volets bois anciens peints en marron, donnant accès à la pièce à usage de cuisine d'une surface de 21.62 m<sup>2</sup>. Le sol présente un carrelage motif « carreaux de ciment » sur une dalle béton. Les murs sont à l'état brut, détapissés.

Le tableau électrique, ancien, se trouve à gauche de la porte d'entrée. Le plafond présente des poutres en bois avec un plancher bois. Une fenêtre deux battants simple vitrage avec des volets bois anciens donne sur l'impasse. Présence également d'une fenêtre basculante simple vitrage. Dans cette pièce se trouve un poêle à bois. Les éléments de cuisine sont anciens (timbre ancien sur tréteaux bois, plan de travail en formica).

- Salon (photos 35 à 41)

Une ouverture en forme d'arche donne sur la pièce à usage de salle à manger / salon d'une surface de 22.12 m<sup>2</sup>. Le sol présente un carrelage à la cuisine sauf en partie gauche qui présente un carrelage ancien de couleur jaune et bleue. Le pan de mur face cuisine est en moellons jointés ciment. Le reste des pans de mur sont en enduit, à l'état brut. Une fissure est à noter dans l'angle gauche de la fenêtre. Fenêtre deux battants bois simple vitrage avec volets bois anciens peints en marron. Le plafond présente des poutres bois et un plancher bois. Une séparation bois s'ouvre sur la pièce à usage d'atelier en cours de rénovation.

- Atelier (photos 42 à 46)

Le sol est en béton, présentant un dénivelé supérieur d'environ 60 centimètres par rapport au niveau du salon. Les murs sont enduits, fissurés à de nombreux endroits côté salon. La charpente est en bon état, présence d'un velux en bon état. Une baie vitrée coulissante deux battants double vitrage donne sur le jardin. Cet espace présente une superficie de 33.72 m<sup>2</sup>.

- Lingerie/cellier (photos 47 à 55)

Depuis la cuisine, deux marches donnent accès à un dégagement desservant la salle de bains, les WC, et un espace à usage de cellier/lingerie d'une surface de 34.78 m<sup>2</sup>. Le sol est en parquet flottant, en bon état. Côté salle de bains et WC, le mur est en cloison sèche. Côté extérieur, les murs présentent une isolation visible. Présence d'un convecteur électrique. La charpente est bon état. Dans cette pièce se trouve une ancienne cuve dont le sol et les murs sont à l'état brut. Une porte bois non isolée donne sur l'impasse.

- Salle de bains (photos 56 à 61)

Une porte à galandage en bois donne accès à la pièce à usage de salle de bains d'une surface de 7.73 m<sup>2</sup>. Le sol présente un parquet flottant en bon état. Les cloisons sont à l'état brut et un espace est présente entre celles-ci et le plafond côté dégagement. Côté extérieur et au niveau de la baignoire d'angle, les murs sont faïencés de couleur blanche. Une fenêtre bois double vitrage deux battants, sans volets, donne sur l'impasse. Le plafond est un plancher bois. Je note dans cette pièce deux vasques sur meuble bois avec miroir en partie haute.

- Toilettes (photos 62 et 63)

Une porte isoplane bois donne sur des toilettes d'une surface de 2.12 m<sup>2</sup>, en suivant de la salle de bains. Le sol présente un parquet flottant en bon état. Les toilettes sont en émail blanc, avec chasse d'eau double poussoir, en bon état. Les murs sont en bois. Une lucarne bois double vitrage donne sur l'impasse.

- Palier 1<sup>er</sup> étage (photos 64 à 66)

Accessibles depuis la cuisine et depuis le salon, des escaliers bois avec main-courante bois donnent accès au palier du 1<sup>er</sup> étage d'une surface de 4.4 m<sup>2</sup>. Les murs sont peints en blanc, à noter une fissure face escaliers. Le plafond présente un bardage bois. Le sol est en parquet bois, en bon état.

- Chambre 1 (photos 67 à 72)

Depuis le palier, une première porte isoplane bois peinte en blanc, en bon état, donne sur une première chambre d'une surface de 21.38 m<sup>2</sup> présentant un sol en parquet bois en bon état. Les murs sont peints en blanc et en bon état. Le plafond présente un bardage bois en bon état. Une fenêtre bois deux battants simple vitrage, sans volets, donne côté jardin. Absence de chauffage.

- Chambre 2 (photos 73 à 75)

Une seconde porte isoplane peinte en blanc, en bon état, donne sur une seconde chambre présentant une surface de 16.42 m<sup>2</sup>. Le sol est en parquet bois en bon état. Les murs sont en cloisons sèches à l'état brut. Une fenêtre deux battants bois simple vitrage, sans volets, donne côté jardin. Je note la présence d'une mezzanine non accessible en partie supérieure. Les murs sont en parpaings à l'état brut en partie haute. Le plafond est en bardage bois en bon état. Absence de chauffage.

- Appentis (photos 76 à 79)

Depuis l'extérieur, j'accède à un appentis accolé en partie gauche de l'atelier, d'une surface de 21.28 m<sup>2</sup>. Le sol est à l'état brut, ancien. La charpente bois ancienne soutient des plaques de fibrociment. L'appentis est clos par des planches en bois.

Des prises de vue photographiques sont annexées au présent procès-verbal.

**2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :**

La maison d'habitation est occupée par Monsieur FARINA, propriétaire indivis.

**3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété le cas échéant :**

Néant

**4°) Autres renseignements sur l'immeuble fournis par l'occupant :**

Intervenue au cours des opérations, Madame ANDRE Lysiane précise que le bâti se trouvant sur la parcelle cadastrée AM 169 est une ancienne maison dont la toiture n'a pas été refaite et n'assure plus sa fonction de couvert. A l'intérieur se trouverait une pièce unique au rez-de-chaussée avec une cheminée, d'environ 25 m<sup>2</sup>, et l'étage serait séparé en deux pièces sous pente.

LE PRESENT ACTE COMPORTE  FEUILLES

**Me Guillaume LHERAUD**  
Huissier de Justice associé



Photo 01.JPG



Photo 02.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized name.

Photo 03.JPG



Photo 04.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 05.JPG

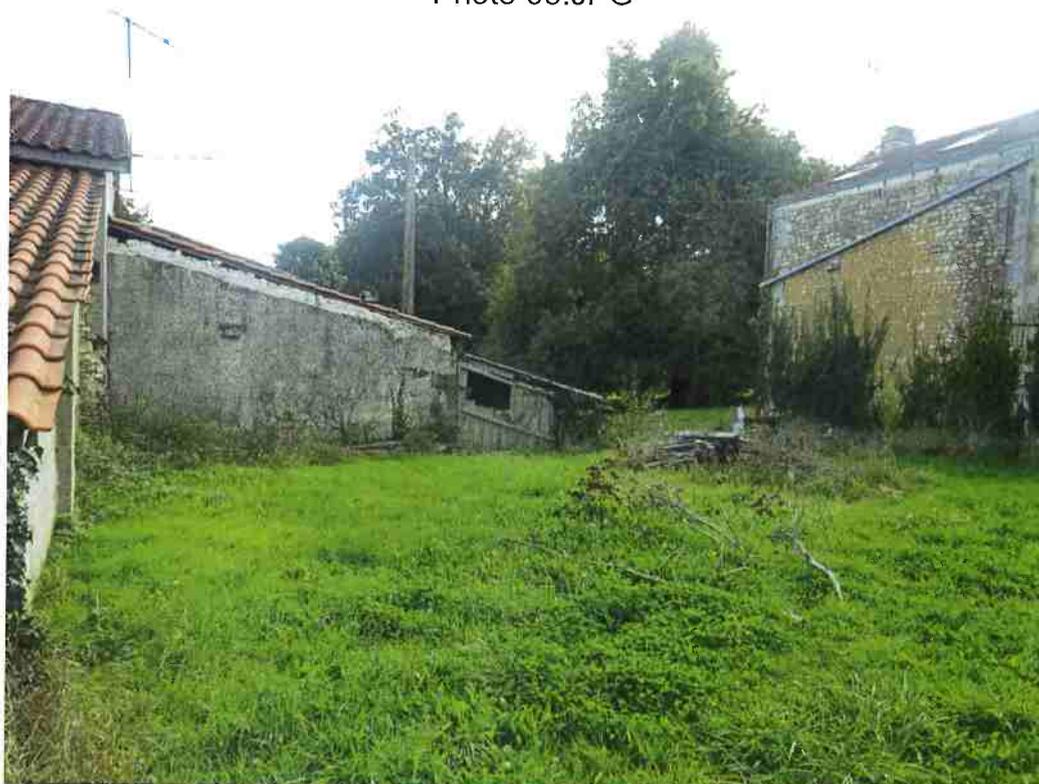


Photo 06.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Handwritten signature or scribble.

Photo 07.JPG

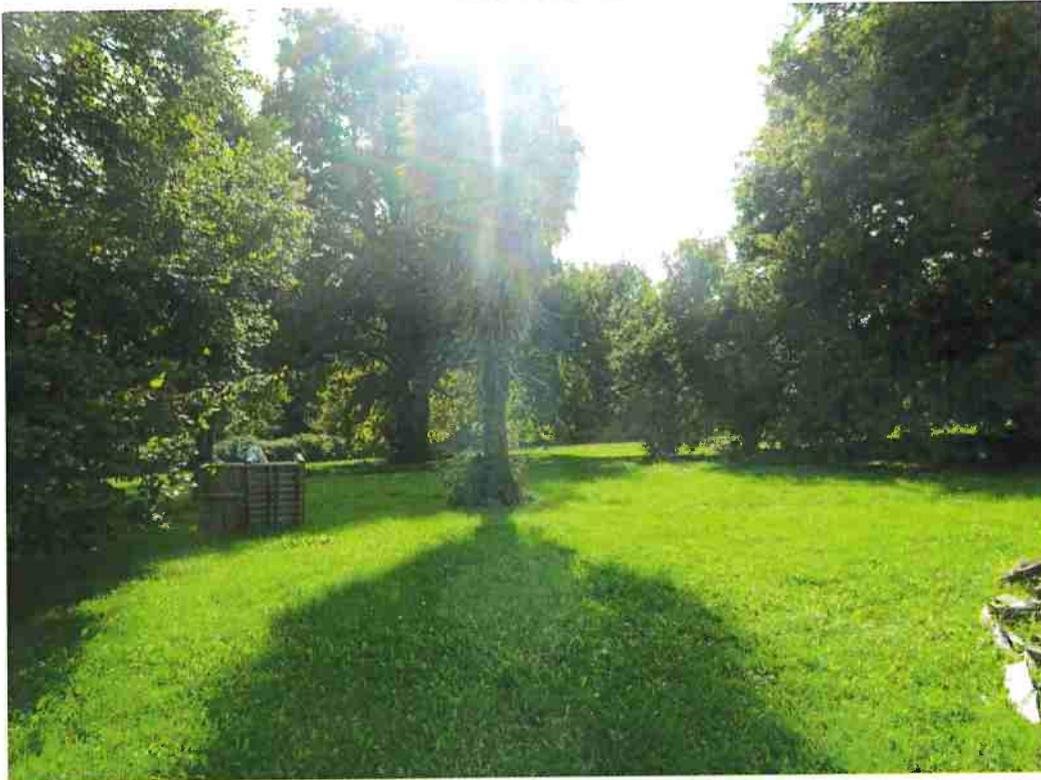


Photo 08.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 09.JPG

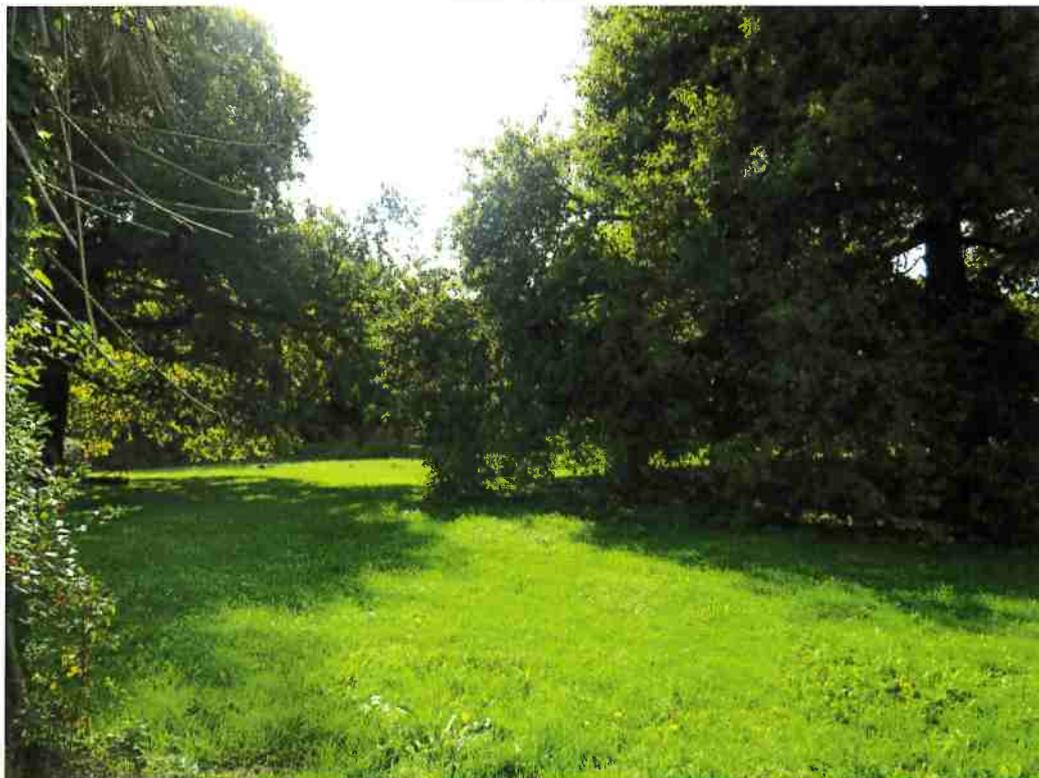
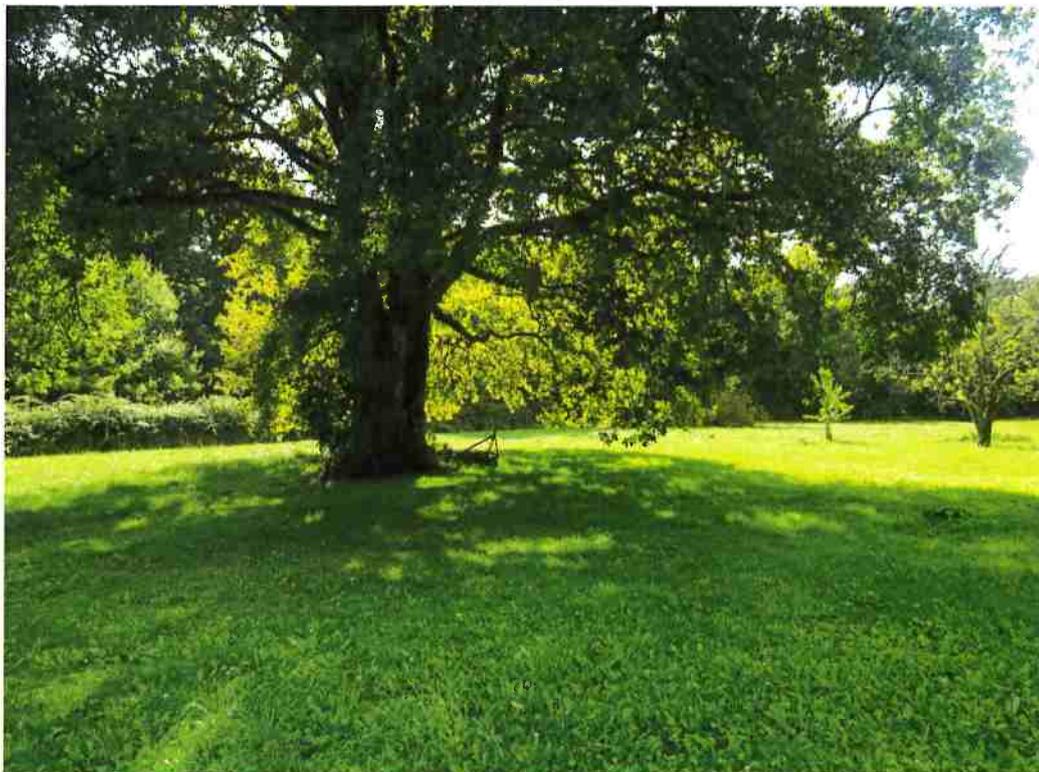


Photo 10.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

A handwritten signature or scribble in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that extend from the left towards the right across the bottom of the page.

Photo 11.JPG



Photo 12.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

*[Handwritten signature]*

Photo 13.JPG



Photo 14.JPG



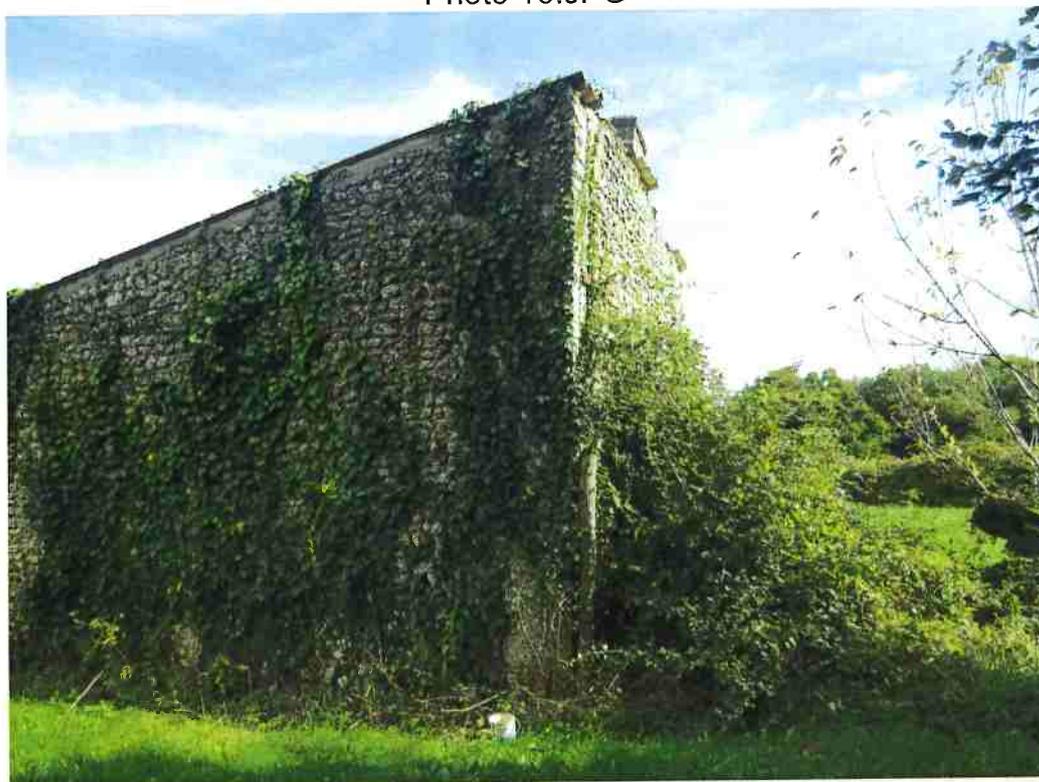
Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Handwritten signature or scribble.

Photo 15.JPG



Photo 16.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 17.JPG



Photo 18.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 19.JPG



Photo 20.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 21.JPG



Photo 22.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 23.JPG

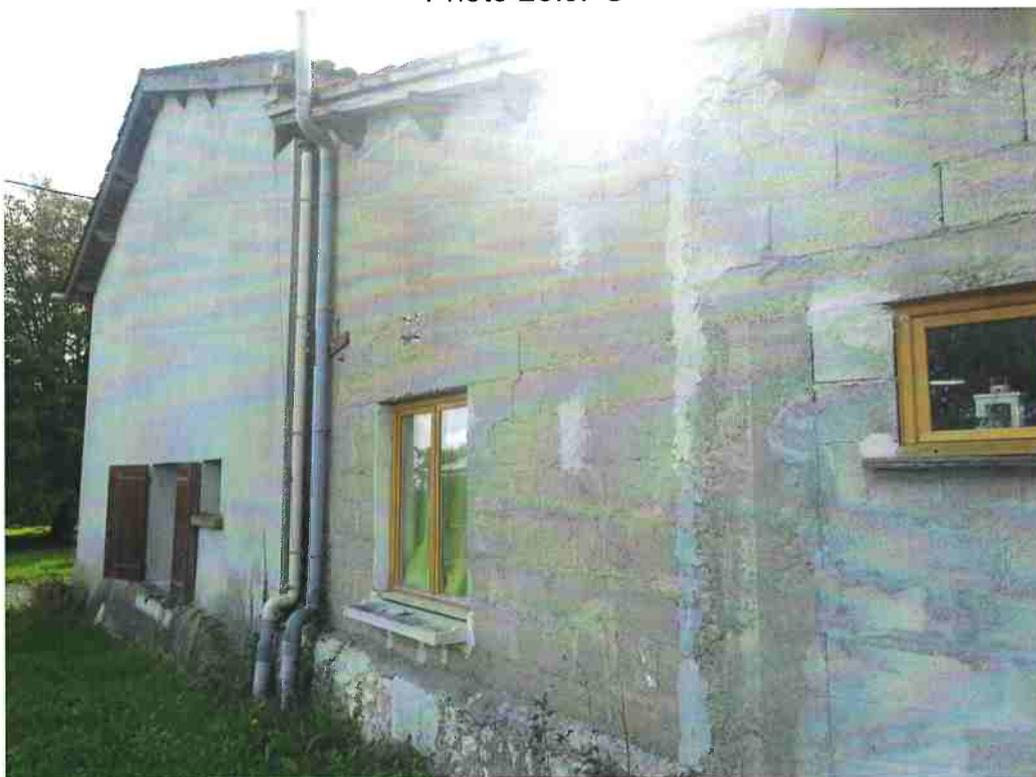


Photo 24.JPG

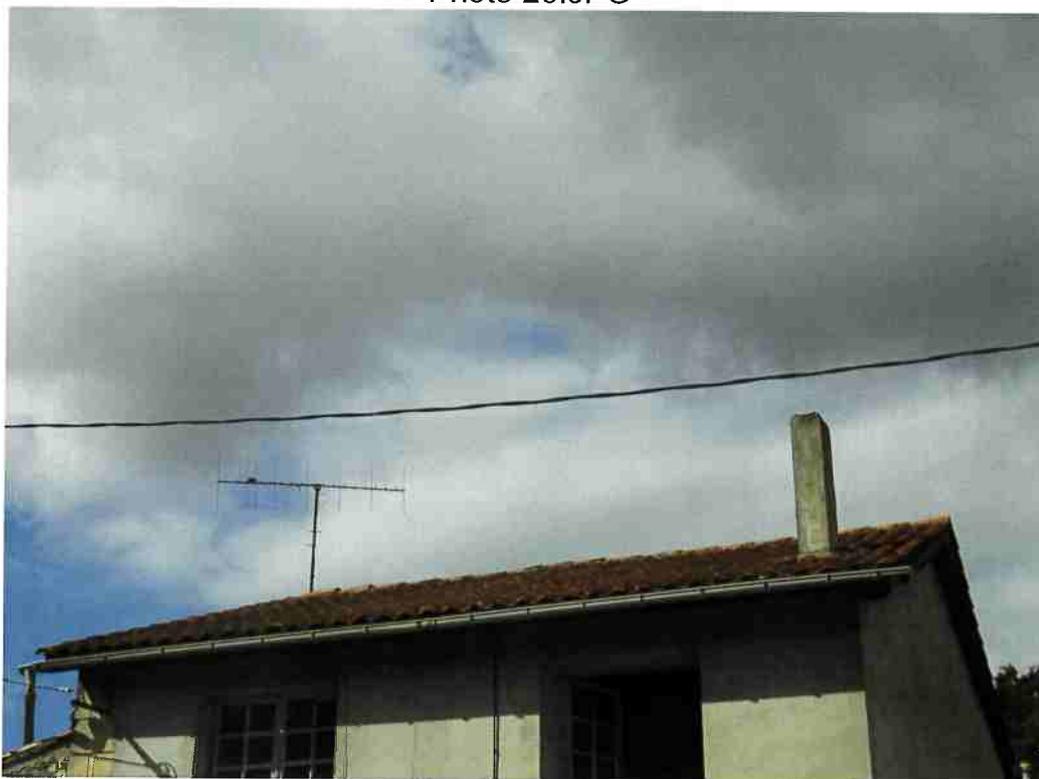


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 25.JPG



Photo 26.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 27.JPG



Photo 28.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 29.JPG

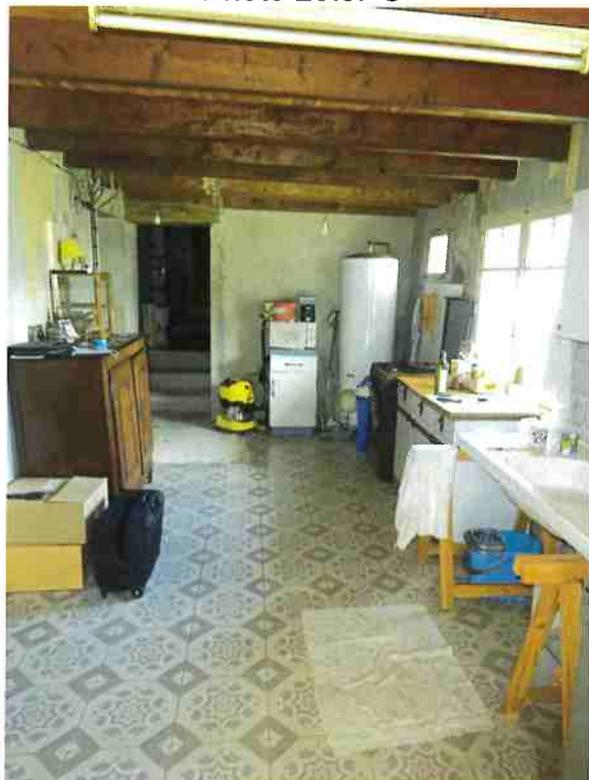


Photo 30.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 31.JPG



Photo 32.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 33.JPG



Photo 34.JPG

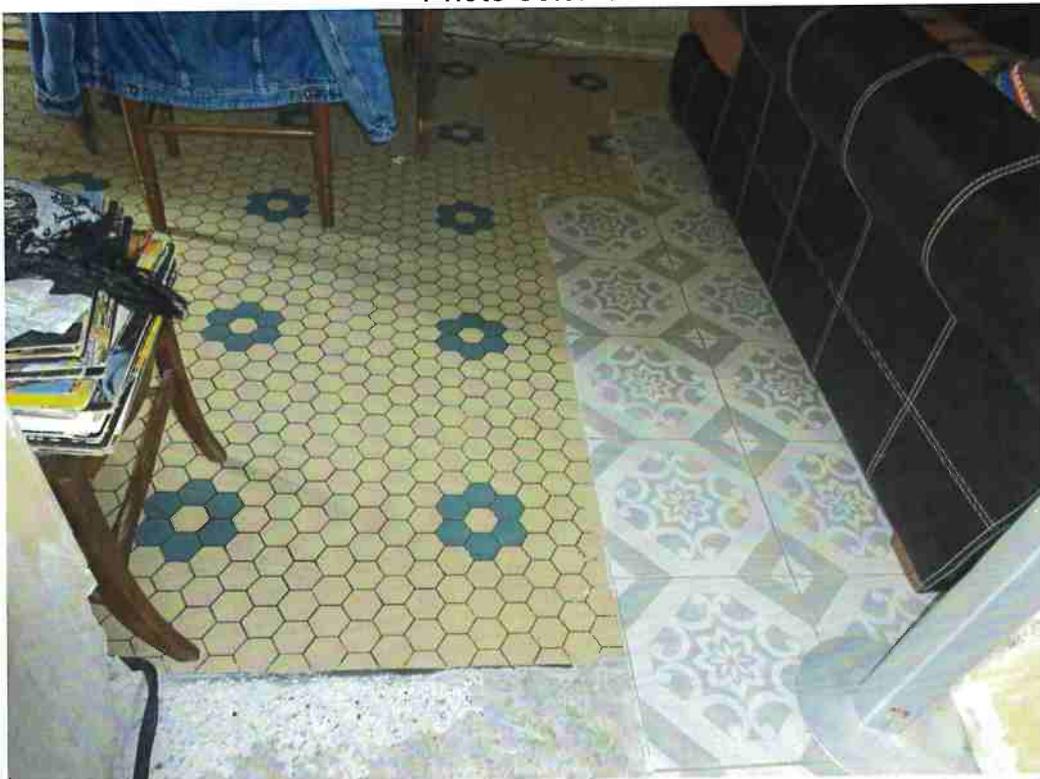


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 35.JPG



Photo 36.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 37.JPG

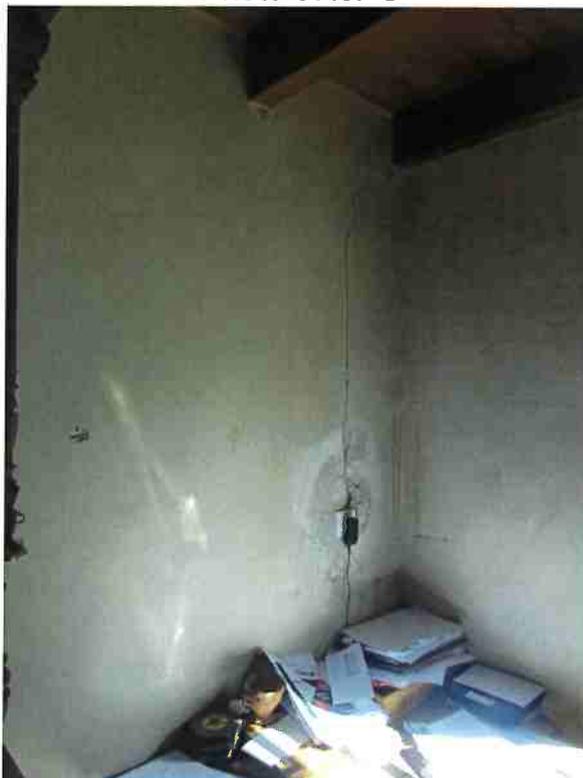


Photo 38.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 39.JPG

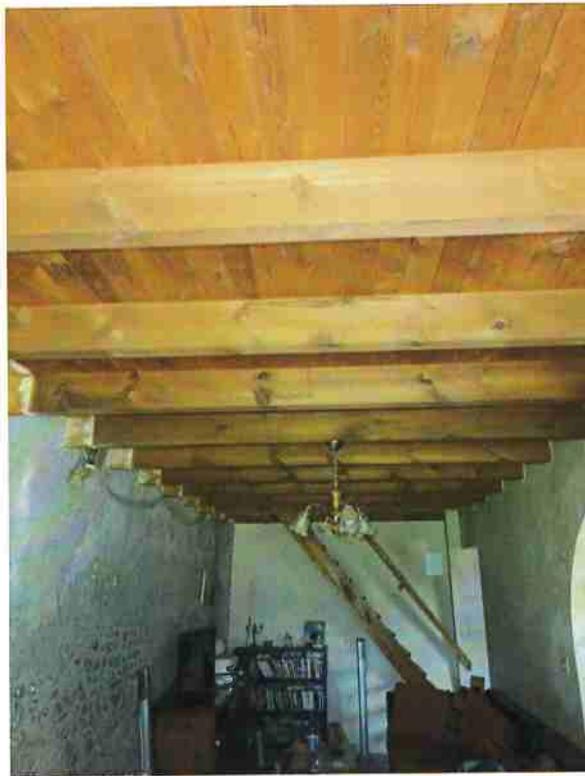
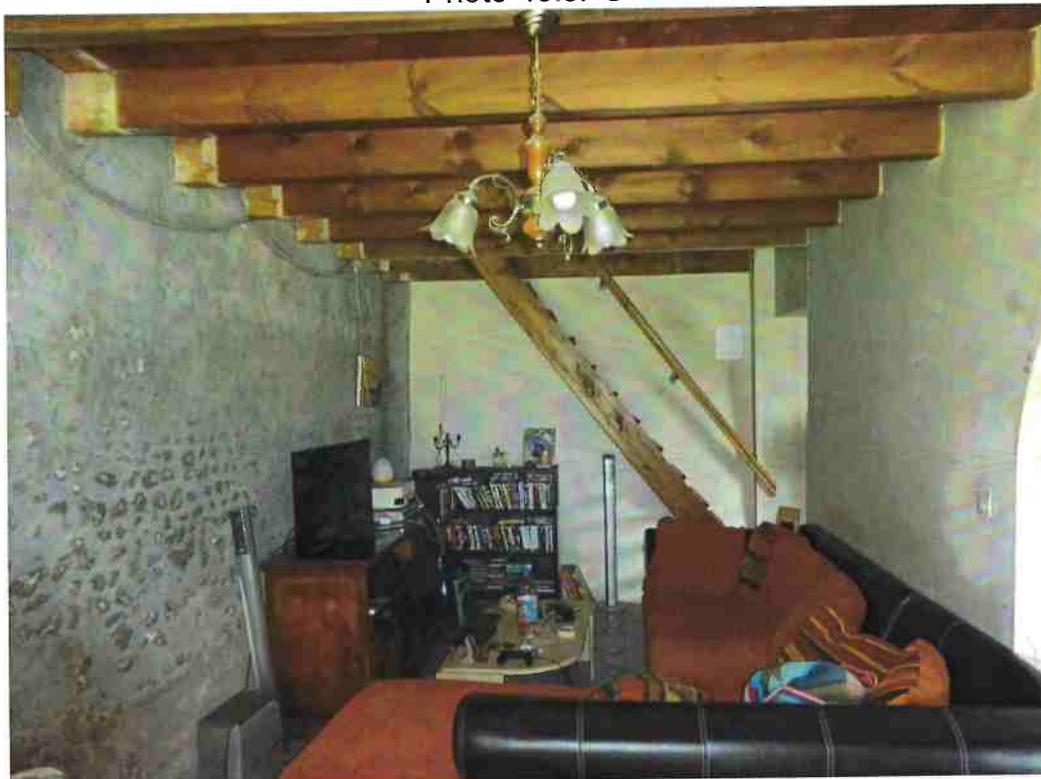


Photo 40.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 41.JPG



Photo 42.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 43.JPG



Photo 44.JPG

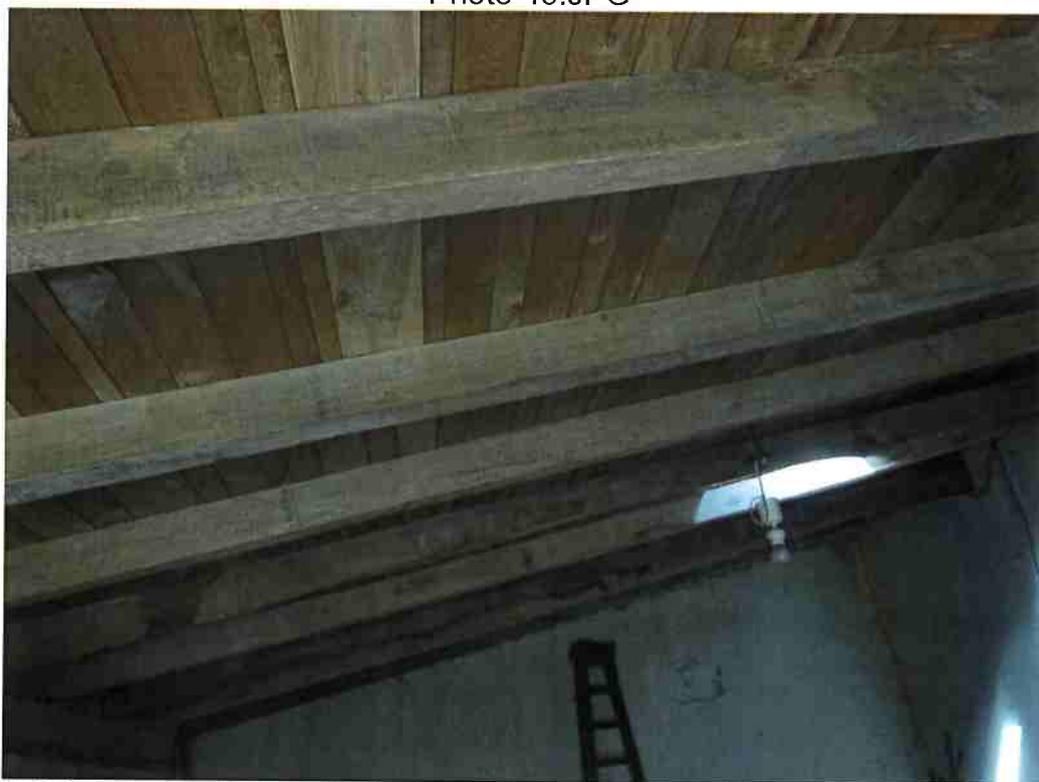


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 45.JPG



Photo 46.JPG

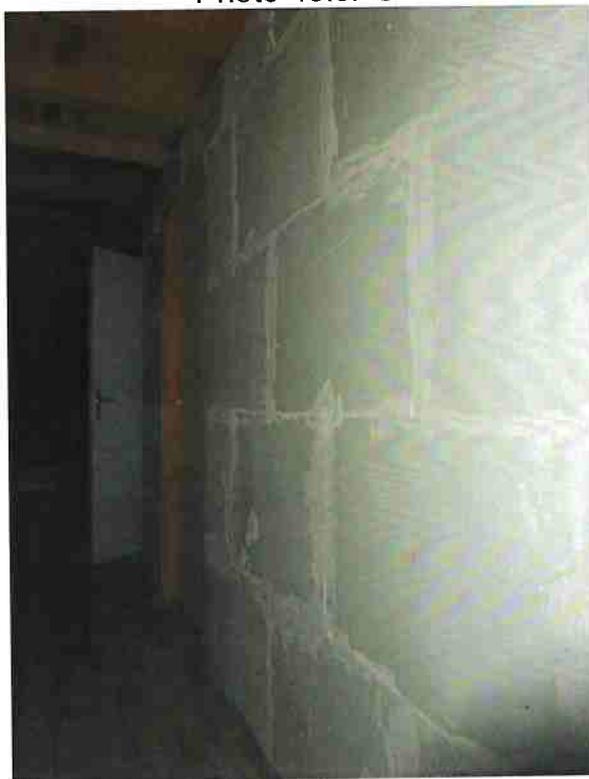


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 47.JPG



Photo 48.JPG

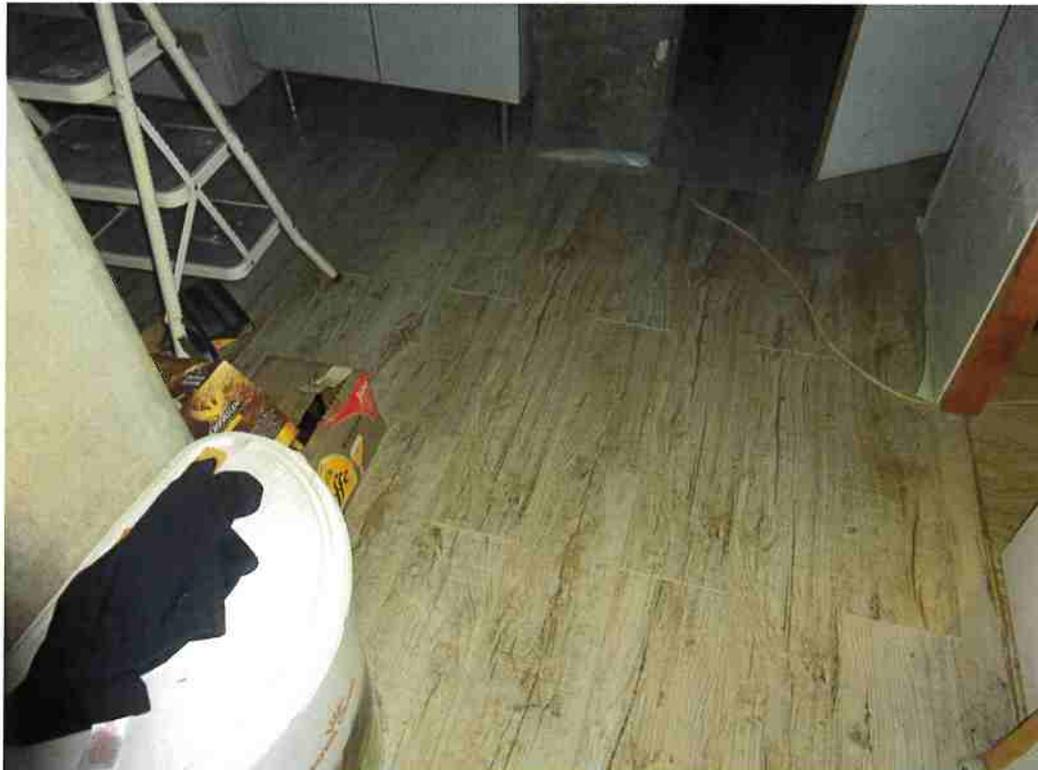


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 49.JPG



Photo 50.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 51.JPG

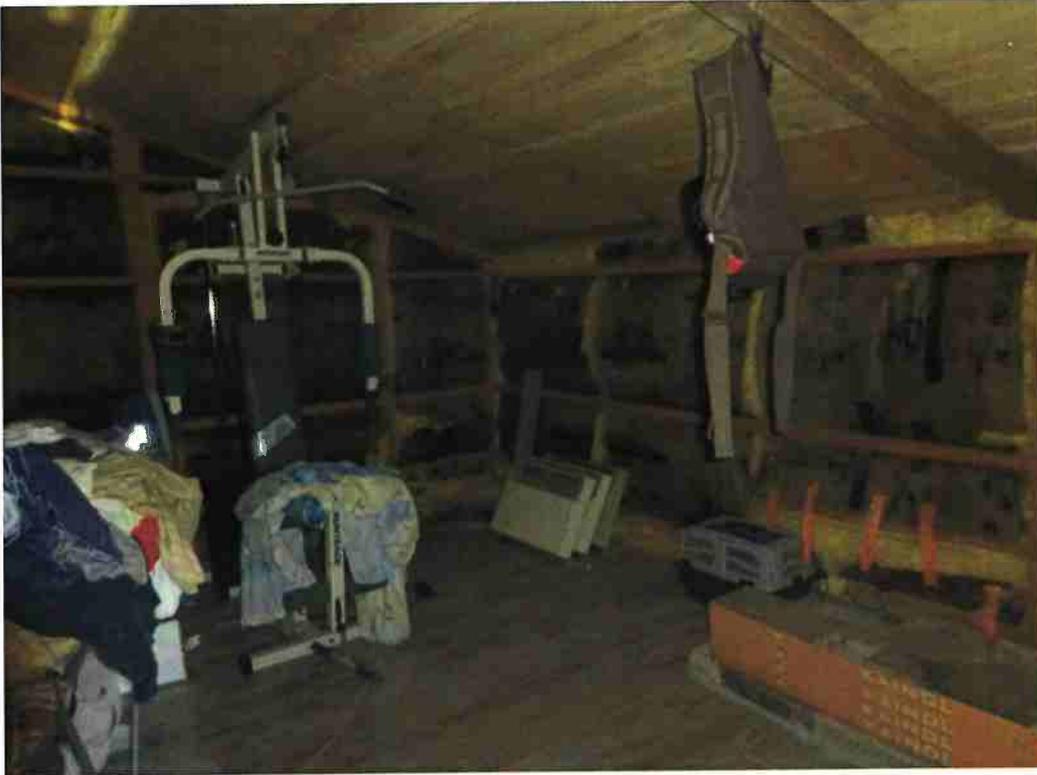
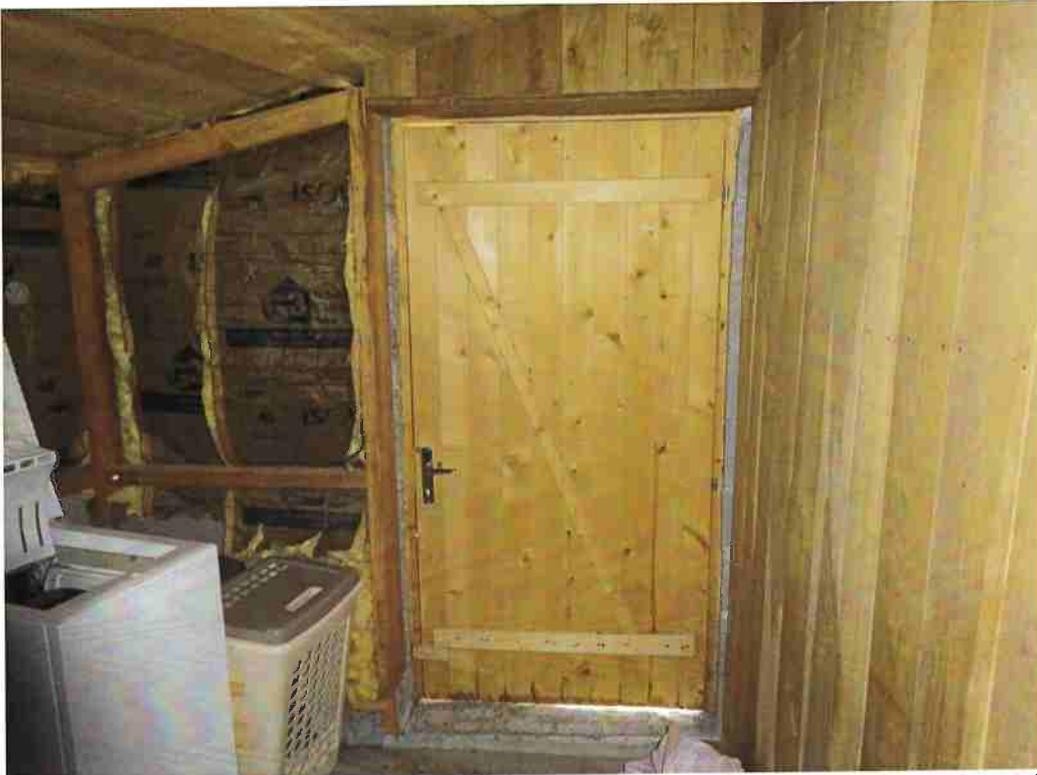


Photo 52.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 53.JPG



Photo 54.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 55.JPG

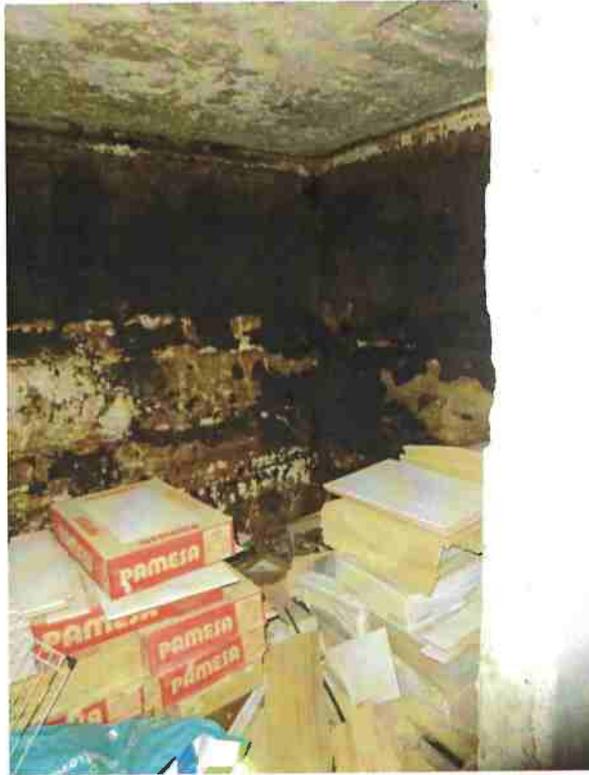


Photo 56.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 57.JPG



Photo 58.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 59.JPG

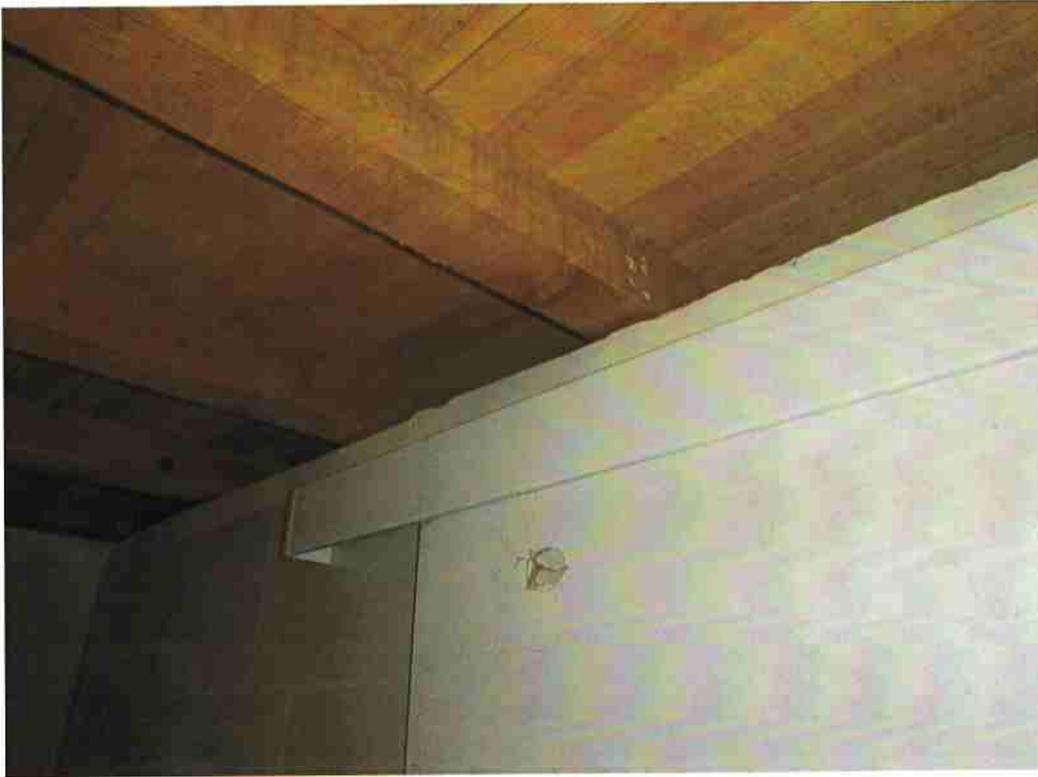
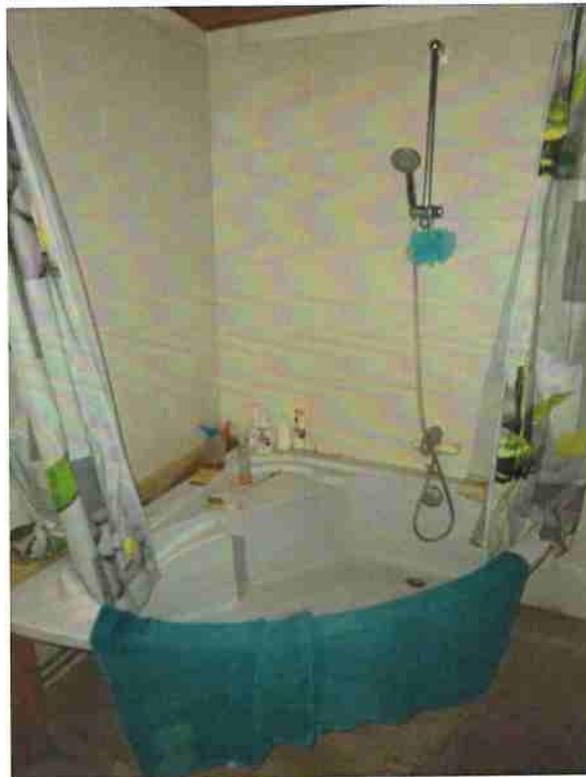


Photo 60.JPG

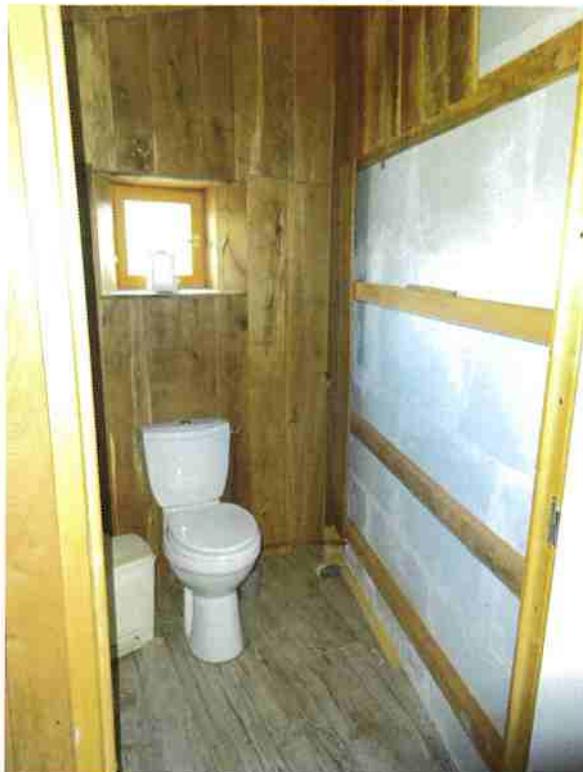


Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 61.JPG



Photo 62.JPG



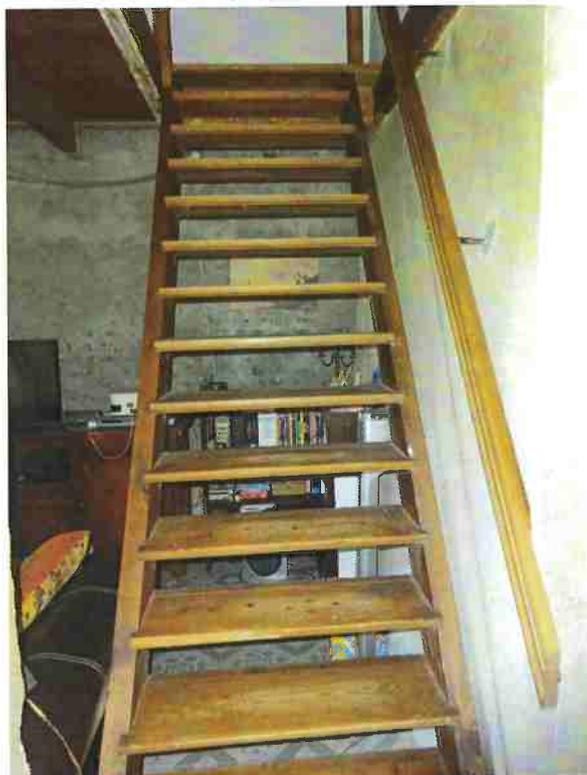
Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

A handwritten signature or scribble consisting of several parallel, slightly curved lines.

Photo 63.JPG



Photo 64.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 65.JPG



Photo 66.JPG



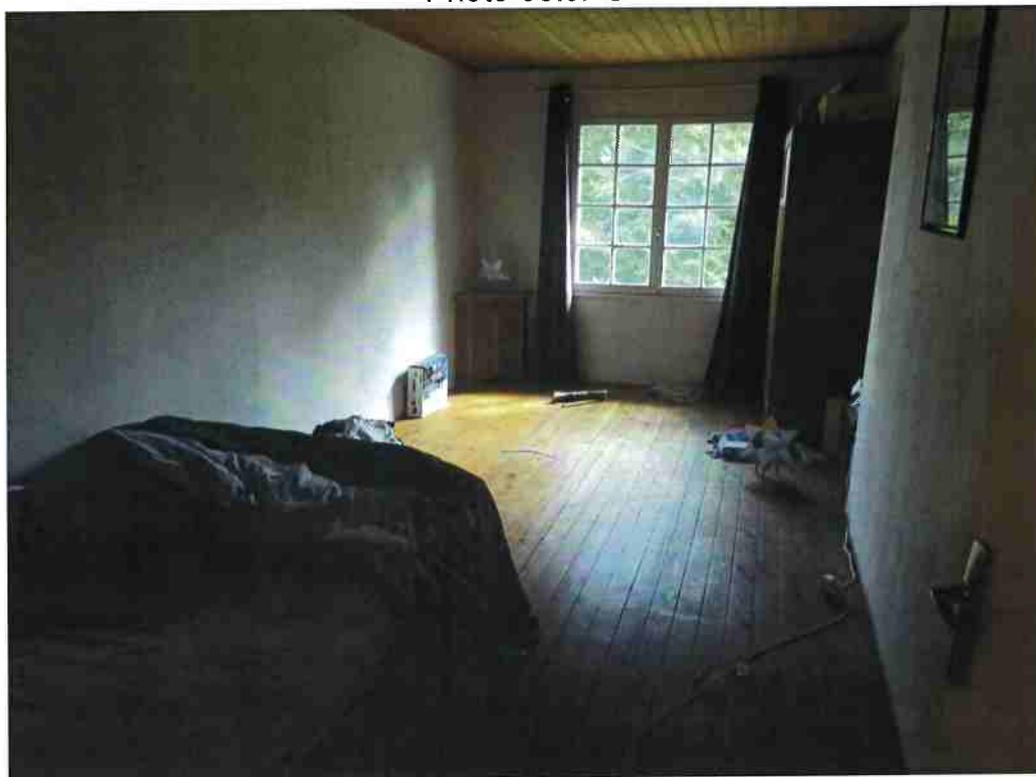
Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive name.

Photo 67.JPG



Photo 68.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 69.JPG

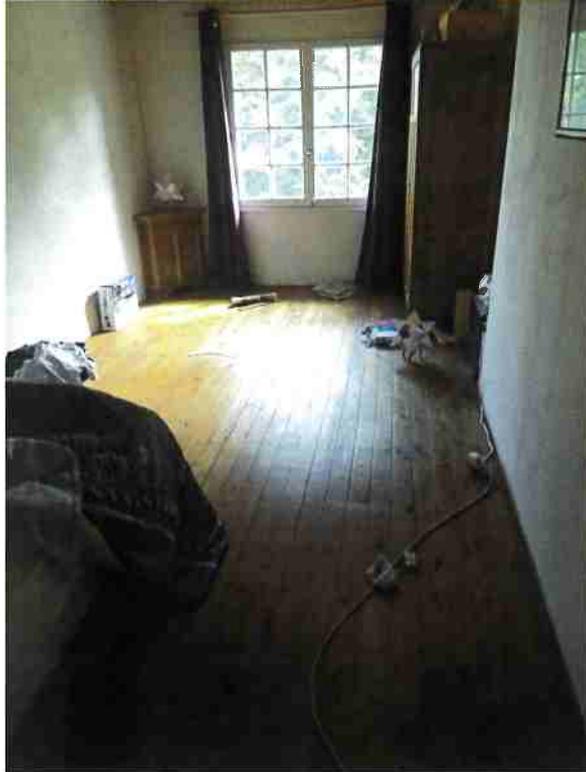


Photo 70.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 71.JPG



Photo 72.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 73.JPG



Photo 74.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 75.JPG



Photo 76.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 77.JPG



Photo 78.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

Photo 79.JPG



Certifié exact et annexé à un procès-verbal de description des lieux dressé le  
06.10.2021 à la demande du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEVELOPPEMENT par Me Guillaume LHERAUD, Huissier de Justice associé à la  
résidence de ROYAN

# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Article. L.142-1 CPCE : « En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice chargé de l'exécution ne peut y pénétrer qu'en présence du maire de la commune, d'un conseiller municipal ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut, de deux témoins majeurs qui ne sont au service ni du créancier ni de l'huissier de justice chargé de l'exécution. Dans les mêmes conditions, il peut être procédé à l'ouverture des meubles. »

Les personnes suivantes m'ont prêté assistance :

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
Lemoine	Toussaint	Maire	
Brossier	Bernard	Maire	



